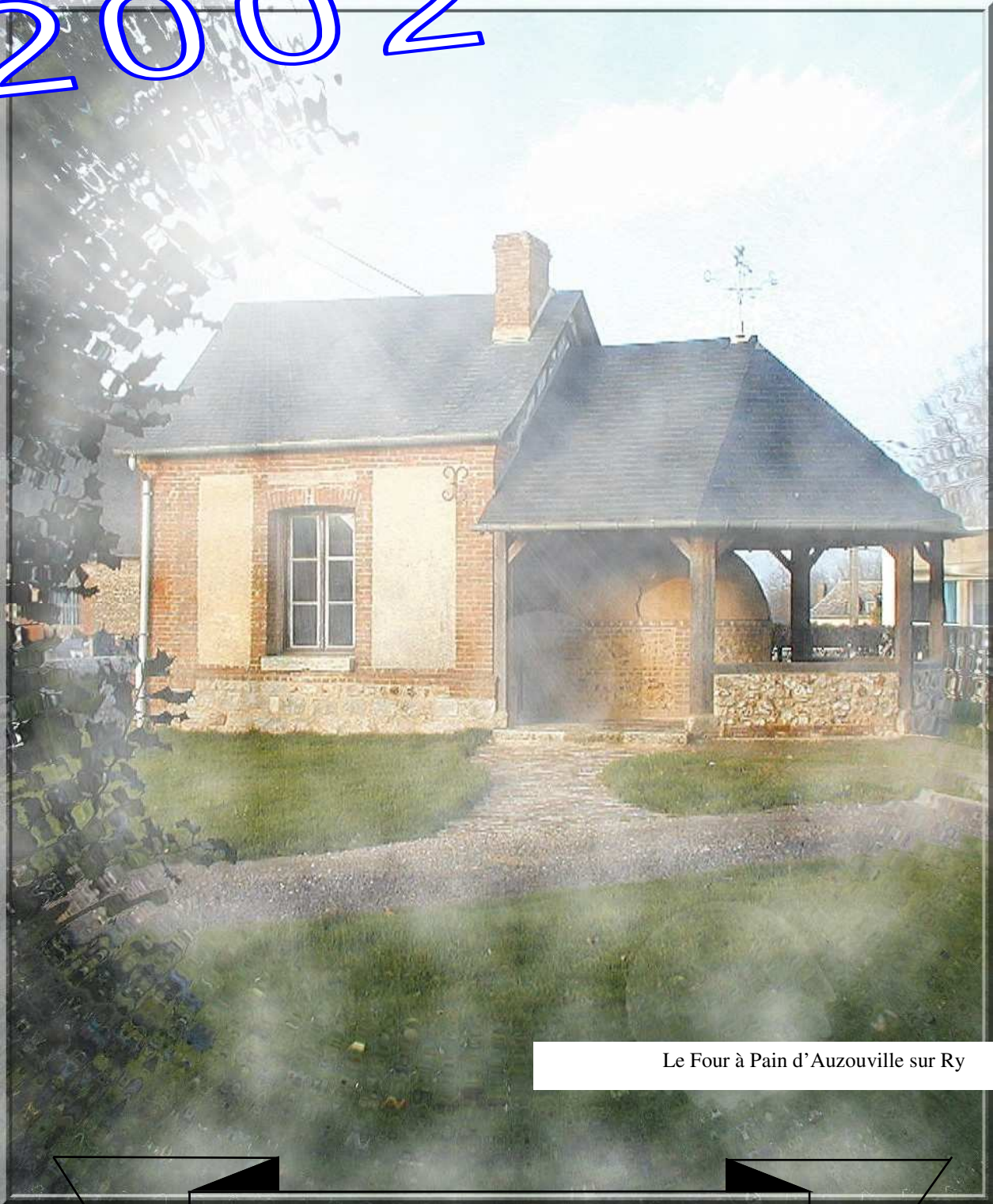


AUZOUVILLE sur RY

2002



Le Four à Pain d'Auzouville sur Ry

Bulletin communal

N° 34



LE MOT DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous présenter le numéro 34 de votre bulletin communal.

Vous y trouverez des informations sur les actions, la gestion municipale et intercommunale ainsi que les échos de la vie associative. Je remercie vivement les bénévoles qui ont contribué à sa réalisation.

Je souhaite également rendre hommage à tous ceux qui oeuvrent pour le bien commun et tout spécialement aux acteurs du tissu associatif que ce soit dans le sport, la culture et dans le domaine social. Ces actions sont déterminantes dans la création des liens entre les individus, un moyen de lutte contre l'indifférence, l'exclusion, la solitude.

L'année 2002 a été marquée par un séisme électoral, l'ampleur des résultats du 1^{er} tour était déconcertante voire décourageante. Les médias ont dressé un tableau apocalyptique de la France (les affaires, le chômage, la mondialisation, l'Europe, l'impuissance du politique face à l'économique). La plupart des observateurs et des médias sans aucune autocritique parlent maintenant de " psychose et d'hystérie sécuritaire ". Le monde rural a changé, il vote désormais comme la ville et accentue la tendance nationaliste, traduisant ainsi la montée de l'individualisme et de l'égoïsme. La vie associative devient de plus en plus difficile, la solidarité est de plus en plus souvent "vers moi " que "vers les autres ". Je souhaite en ce début d'année que cette tendance commence à s'inverser.

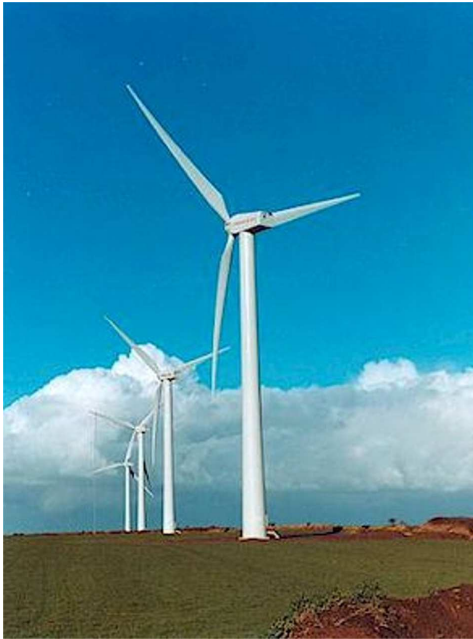
Cette année 2002 l'Etat a annoncé de grands chantiers en matière de décentralisation, il va donc transférer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. Ce projet constitue plutôt une bonne nouvelle à condition que les finances suivent. Concernant l'intercommunalité je souhaite que cette nouvelle décentralisation donne davantage de souplesse, de moyens à notre Communauté de communes qui s'agrandit, ses compétences s'élargissent sur le principe fondamental de l'identité et de l'autonomie des communes. Pour qu'elle joue pleinement son rôle dans une dynamique de projets de développement et de solidarité la dotation générale de fonctionnement versée par l'état à la communauté de commune doit être suffisante et garantie dans l'avenir.

Pour 2003, l'équipe municipale continuera son action dans tous les domaines pour le bien commun, fidèle aux orientations prises en 2001, des détails vous seront précisés dans les pages suivantes.

Bienvenue aux nouveaux habitants, je souhaite qu'ils trouvent dans notre village la quali-

bitants, je souhaite qu'ils trouvent dans notre village la qualité de vie désirée.

*L'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter à Tous
Une Bonne et Heureuse Année 2003*



VOUS EN AVEZ CERTAINEMENT ENTENDU PARLER !

Des projets d'implantation d'éoliennes sont à l'étude sur notre plateau, notamment sur le territoire d'AUZOUVILLE et de LETTEGUIVES.

Ce projet situe ce parc au sud de notre commune au lieu dit “ le bout du Vaussier ”, une éolienne serait implantée sur notre territoire et les quatre autres dans l'alignement sur le territoire de LETTEGUIVES

POURQUOI UN PROJET NATIONAL DE PARC EOLIEN ?

-Pour lutter contre *l'effet de serre*, la France s'est engagée à produire 21% d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2010, contre 15% aujourd'hui (essentiellement hydraulique).

- Ceci est la concrétisation d'une directive Européenne (2000) découlant elle-même des accords de Kyoto (1997).

POURQUOI CHEZ NOUS ?

Les communes du “ plateau Est ” ont l'avantage d'être faciles d'accès, proche d'un poste source et suffisamment ventées pour être sollicitées par l'implantation d'éoliennes.

Y A T-IL DES NUISANCES ?

Les inquiétudes de certains habitants concernent surtout les nuisances sonores et visuelles.

Le bruit est très faible sur les éoliennes de 67 mètres et n'est plus perceptible à 200 mètres, le projet qui nous concerne en prévoit de plus puissantes mais aucune éolienne n'est implantée à moins de 600 mètres des habitations.

L'impact visuel est évident et cette préoccupation est intercommunale. Il est vrai qu'avec 107 mètres de haut un parc éolien se voit de très loin.

Impossible à éliminer, l'impact visuel est cependant minimisé par un effort de design, une couleur blanche et par le respect de certaines règles comme l'enfouissement des lignes.

QUELLE PROCEDURE SE MET EN PLACE ?

Une étude initiée par l'Etat est en place sur notre secteur. Elle durera entre 3 et 5 ans et c'est le Préfet qui décidera de l'issue définitive du projet.

Actuellement des opérateurs privés démarchent les propriétaires terriens sur notre plateau dans différents secteurs. Dans notre commune " LA COMPAGNIE DU VENT " nous a informés par courrier des démarches qu'elle effectue.

L'A.D.E.M.E. " Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie " est à l'initiative de ces projets et les élus du plateau s'interrogent sur le nombre et l'ampleur des parcs éoliens prévus dans notre secteur car aucun schéma départemental n'existe.

Les élus de notre commune seront probablement sollicités pour donner un avis et seulement un avis . Pour le moment nous collectons les informations en participant à des réunions ou en constatant sur place puisque deux élus d'Auzouville ont fait le déplacement sur le site de Plouarzel près de Brest. Récemment les élus de quinze communes du plateau se sont réunis à Auzouville pour interroger l'ADEME et mener une réflexion sur ce sujet.

UN DOSSIER COMPLET EST A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE

DU POS AU PLU

L'an dernier nous vous annoncions l'interruption de la révision du **P.O.S. (plan d'occupation des sols)** suite à la parution de la loi **S.R.U. (solidarité et renouvellement urbain)**. La loi précisait l'obligation pour nos communes d'élaborer un **S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale)** dans le cadre de l'intercommunalité, Pays ou Communauté de Communes. Il faudra plusieurs années pour que ce S.C.O.T. voie le jour.

Heureusement !!! Monsieur le Préfet nous accorde une dérogation mais il faut repartir à zéro et établir un **P.L.U.(plan local d'urbanisme)**. Le travail a récemment repris avec un nouvel architecte urbaniste et une nouvelle commission composée de 25 membres.

Qu'est- ce qu'un P.L.U.

Le **Plan Local d'Urbanisme** est un document de planification complet porteur d'un projet d'aménagement et de développement durable ; les premières études s'effectuent dans les domaines suivants:

- Démographie
- Situation économique et sociale
- Foncier
- Equipements et services
- logements
- transports
- Environnement.

Ces études permettront des approches spécifiques (protection de l'environnement, mise en valeur des paysages et des caractéristiques architecturales, développement touristique, gestion des zones à risques, ruissellement et inondations ou cavités souterraines, protection du patrimoine rural...)

Un dialogue est institué avec les autres collectivités publiques(Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, syndicats intercommunaux, communes voisines).

Il est prévu environ 18 mois de travail pour l'élaboration de ce P.L.U.

LES TRAVAUX EN 2002

Les travaux immobiliers :

Nous avons poursuivi l'amélioration de nos bâtiments communaux qui pour certains doivent figurer au patrimoine de notre commune et aussi dans notre cadre de vie à tous.

L' école a eu ses fenêtres et porte remplacées, le pignon ouest recouvert de bois. Il nous reste la rénovation extérieure de tout le bâtiment et préau. Ces travaux seront réalisés début 2003.

Le restaurant scolaire verra sa façade nord réhabilitée et ses fenêtres et porte remplacées, le mur chaufferie recouvert de bois, un espace vert sera créé.

L' église a eu sa porte principale et celle de la sacristie remplacées.

Le presbytère a eu ses cheminées déposées car de graves problèmes de structures architecturales auraient engendré de lourds travaux. Les souches ont été conservées.

Tous les bâtiments sont munis de plafond de revers, ce qui ne plaît pas à nos amis pigeons



La voirie communale :

Le chemin rural n°33 va être renforcé et l'écoulement des eaux pluviales amélioré.

La sente des Passeux a été remise à niveau et reprofilée.

La rue des Haies et de la Marnière Claquet sont inscrites aux travaux 2002.

Toutes ces grosses opérations sont subventionnées par le budget de la Communauté de Communes.

Vous avez pu constater une amélioration des espaces verts en particulier au Thil (plantations de vivaces), l'aménagement d'une placette : Impasse de la Berquerie/ rue des Fondateurs et l'aménagement de parking pour les riverains.

Une action a été menée par le Conseil Général concernant la sécurité des arrêts de bus en particulier pour les ramassages scolaires.

Tout le réseau d'éclairage public a été revu et remis aux normes électriques en vigueur. Les zones d'ombre en particulier ont été traitées afin de diminuer les risques et d'améliorer la sécurité.



LE SYGOM

Au sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
Que finance-t-elle ?

- la collecte en porte à porte : ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, la collecte en conteneurs du verre
- la destruction des ordures ménagères non valorisables
- les frais de fonctionnement des déchetteries
- les frais de fonctionnement du centre de tri
- les frais de personnel

Annuellement, le syndicat communique à l'Administration fiscale le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le rapport devant permettre de calculer le taux.

L'administration fiscale détermine le taux destinés à tenir compte des services rendus par le syndicat .

Ce taux est appliqué sur la base de la valeur locative du foncier bâti.

Toutefois, nous avons conscience de l'inadaptation des modalités de calcul de la TEOM, basée uniquement sur le foncier bâti. Seule une décision des parlementaires pourrait permettre un réexamen de ces modalités de calcul afin de rechercher plus d'équité et de justice dans le calcul de cette taxe.



AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA PLANTATION DE HAIES

Tout projet de plantation de haies peut être subventionné si il obéit aux conditions suivantes :

1°) la future plantation doit être exécutée dans les règles de l'art et les essences plantées devront être locales

2°) la haie devra avoir impérativement une longueur d'au moins 150 mètres linéaires sur terrain plat ou 100 mètres si elle est réalisée sur talus.

Le montant des aides financières actuellement accordées est de :

- plantation sur terrain plat : 1,3 € le mètre linéaire
- Plantation sur talus : 3,1 € le mètre linéaire

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) au 02.35.72.94.50

Ou

D.E.R.E (Direction de l'Espace Rural et de l'Environnement) au 02.35.03.57.70



LE C.A.U.E

L 'aide architecturale **gratuite**, un service **offert à tous**

Vous désirez **construire, agrandir ou transformer:**

- Le C.A.U.E. vous permet de :

rencontrer gratuitement des architectes qui vous conseilleront dans la recherche des solutions adaptées.

- Le C.A.U.E. peut vous accompagner pour trouver une architecture respectant les règlements et le paysage.

Avant de déposer votre permis de construire, contactez le **02 35 72 94 50** pour prendre rendez – vous avec un architecte du C.A.U. E .

N'oubliez pas de vous munir de tous **les renseignements utiles:**

photographies du terrain, des bâtiments et des abords.

Caractéristiques du terrain (zones humides, relief...)

Certificats d'urbanisme

Plan de situation

Réseaux existants (eau, électricité.....)

Plans des bâtiments

RELAIS 16 / 25

Vous avez **entre 16 et 25 ans** ,
Vous avez **arrêté vos études** ,
Vous **manquez de qualification**,
Vous êtes **sans ressources**,
À la **recherche d'un emploi**

Pensez à contacter votre antenne :

Relais 16/25

77 rue Sadi Carnot
76160 Darnétal

Tél : 02.32.12.31.59



Prenez rendez-vous avec un conseiller de cette structure qui vous conseillera, vous orientera ou fera des propositions dans le domaine de l'emploi, du logement, des aides financières .

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le C.C.A.S rappelle que des aides peuvent être accordées

*** Aux personnes âgées :**

- Attribution de combustible en décembre et de bons d'alimentation à Noël et le 14 Juillet, sous condition de ressources .

Pour tous renseignements , veuillez contacter la mairie l

*** Aux personnes âgées de 60 ans et plus :**

chaque année

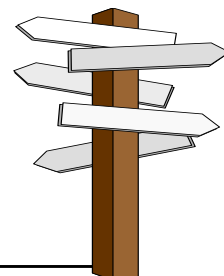
une brioche et une bouteille de vin sont remises pendant la semaine des Retraités.

*** Aux personnes bénéficiaires du R.M.I** qui en font la demande à la Mairie.

- Attribution de combustible en Décembre et de bons d'alimentation à Noël et au 14 Juillet.

*** Aux familles :**

Aides sous forme d'une participation aux voyages organisés dans le cadre de l'école (classe de neige ,voyages linguistiques ,classe découverte) après examen du dossier par le C.C.A.S.



Pour tous renseignements concernant les prestations d'aide sociale :

- Allocation Adulte Handicapé
- Allocation compensatrice pour tierce personne
- A.I.P.A pour les soins infirmiers à domicile
- Aide Médicale Spécifique Dépendance (P.S.D.)
- Aide Ménagère, Travailleuse Familiale
- Prestation

N'hésitez pas à contacter

- la Mairie n° tel : 02 35 23 40 67

- Mme Fressard

n° tel : 02 35 23 46 96

- Mr Royer

n° tel : 02 35 23 46 99

- votre Assistante sociale

n° tel : 02 35 08 36 36

(Permanences : mardi matin 9 h à 11 h et jeudi matin sur rendez-vous)

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE D' AUZOUVILLE – SUR – RY 02.35.23.40.67

Heures d'ouvertures :

MARDI	Secrétariat de 9 heures à 11 heures Permanence de 17 heures 30 à 19 heures 30
JEUDI	Permanence de 17 heures 30 à 19 heures 30
SAMEDI	Permanence de 10 heures à 12 heures



TARIFS DE LOCATION 2002 :

Salle polyvalente

- 2 jours (fin de semaine) : **305 €**
- 1 jour férié en semaine : **200 €**
- La location de la demi-salle est supprimée

Les personnes qui louent la Salle Polyvalente ont la possibilité de louer sur place la vaisselle pour 150 personnes au prix de 1 € le couvert.

La salle polyvalente est louée aux habitants d' Auzouville et hors commune .

Ancienne salle des fêtes:

(*Restaurant scolaire*)

Bien que cette salle des fêtes soit ordinairement réservée à la cantine scolaire, elle peut être louée .

- 2 jours (fin de semaine) : **155 €**
- 1 jour férié en semaine : **95 €**
- Vin d'honneur : **65 €**

Par contre, nous ne pouvons pas y mettre de vaisselle à votre disposition .

Par ailleurs, nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 heures .

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

- GENDARMERIE DE RY 02.35.23.61.09
- AIDE FAMILIALE A.D.M.R 02.32.93.90.90
Rue Ernest Delaporte 76710 Montville
- ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE
DES PERSONNES AGEES A.I.P.A..... 02.35.08.39.53
Siège Social : Centre Hospitalier Durécu-Lavoisier Darnétal
- ,RELAIS 16/25 77 Rue Sadi Carnot Darnétal..... 02.32.12.31.59
- LOCATION SALLE POLYVALENTE ET FOYER COMMUNAL 02.35.23.40.67
- C.A.U.E. 5 rue Louis Blanc à ROUEN 02.35.72.94.50



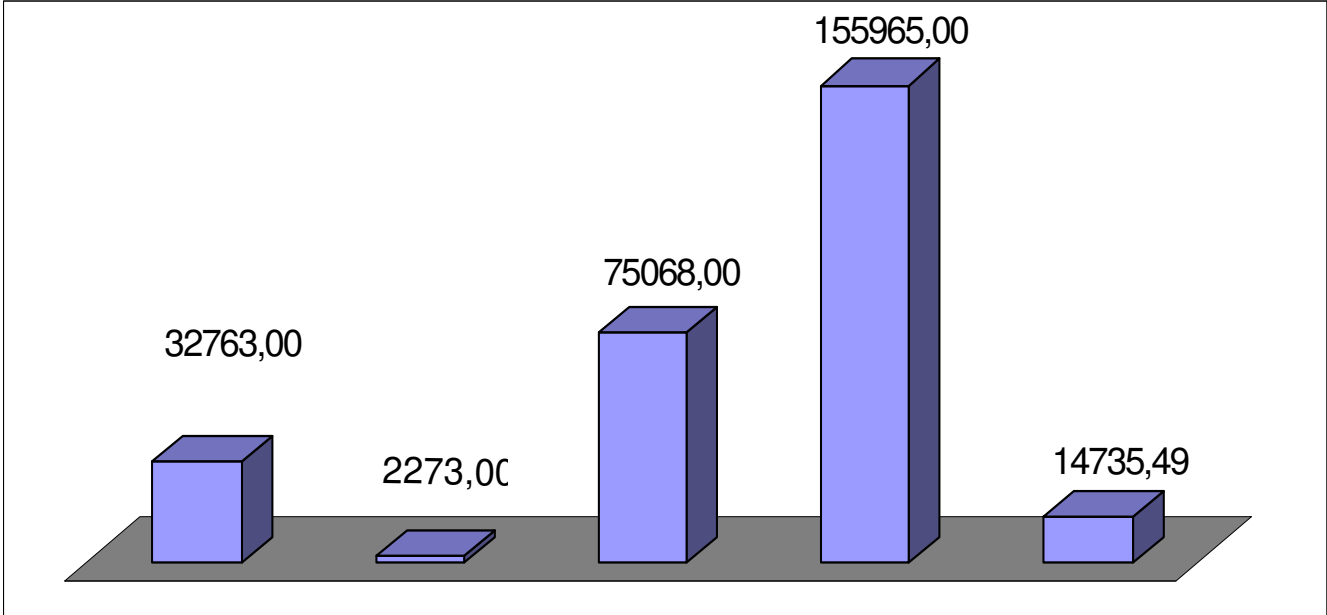
AVIS

**Vous avez un nid de guêpes
ou de frelons
à détruire par les pompiers**

La mairie ne prend en charge votre facture que si vous avez sollicité son accord au préalable !

2002

Recettes de fonctionnement : 280 804.49 Euros
(après décisions modificatives)



Excédent reporté

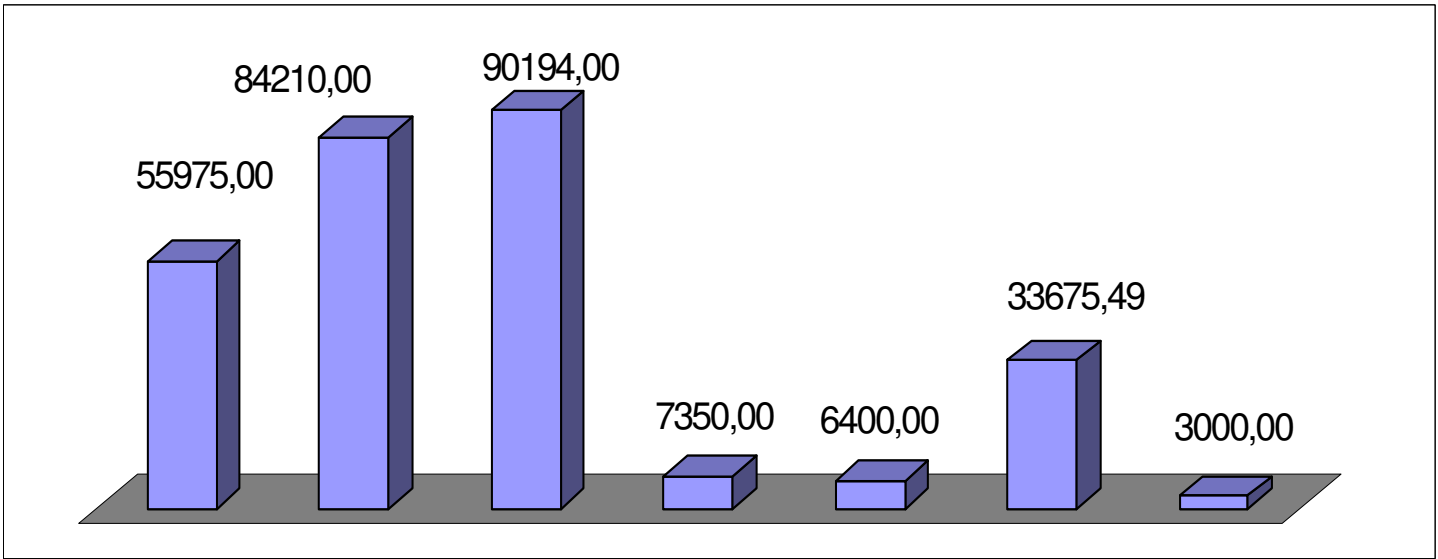
Produits des services

Impôts et taxes

Dotations

Autres produits

Dépenses de fonctionnement: 280 804.49 Euros
(après décisions modificatives)



Charges générales

Charges de personnel

Autres charges

Intérêts des emprunts

Charges exceptionnelles

Investissement

Dépenses imprévues

Détail des dépenses de fonctionnement

(après décisions modificatives)

Charges à caractère général: 55 975 €

Eau, assainissement	1 220 €
Energie, électricité	11 000 €
Combustibles	6 100 €
Carburants	230 €
Produits traitements	230 €
Fournitures non stockées	230 €
Fournitures d'entretien	3 800 €
Fournitures petit équipement	3 050 €
Fournitures de voirie	150 €
Vêtements de travail	450 €
Fournitures administratives	1 500 €
Fournitures scolaires	5 200 €
Bibliothèque	930 €
Entretien de terrain	1 500 €
Entretien de bâtiments	3 050 €
Entretien de voies et réseaux	3 050 €
Entretien du matériel roulant	760 €
Entretien autres biens	915 €
Maintenance	4 000 €
Assurances	3 050 €
Documentation	110 €
Honoraires	380 €
Rémunérations diverses	180 €
Annonces, insertions	30 €
Fêtes et cérémonies	1 220 €
Frais d'affranchissement	305 €
Frais de télécommunication	2 300 €
Cotisations diverses	305 €
Frais de gardiennage	200 €
Taxes foncières	530 €

Charges de personnel : 84 210 €

Frais de personnel	57 960 €
Charges sociales	26 250 €

Autres charges courantes : 90 194 €

Indemnités élus	14 370 €
Service d'incendie	7 215 €
Contrib. organ.regroupement (SIVOS, SARRY, CES Darnétal...)	43 579 €
Sub. fonc. collectivités (ass.)	6 975 €
Sub. fonc. CCAS	4 573 €
Charges gestion courantes	13 482 €

Charges financières **7 350.00 €**
Intérêts des emprunts 7 350 €

Charges exceptionnelles **6 400 .00€**
Subvention aux fermiers 6 400 €

Virement à la section d'investissement : **33 675 .49 €**

Dépenses imprévues : **3 000.00 €**

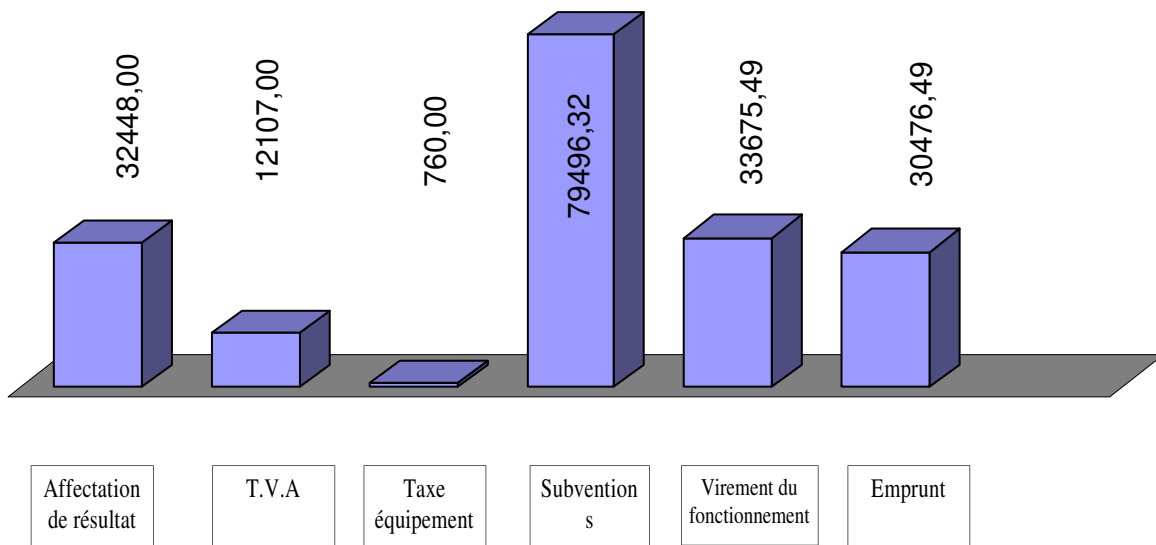
Total
280 804.49 €



Recettes d'investissement : 188 963.30 Euros

(après décisions modificatives)

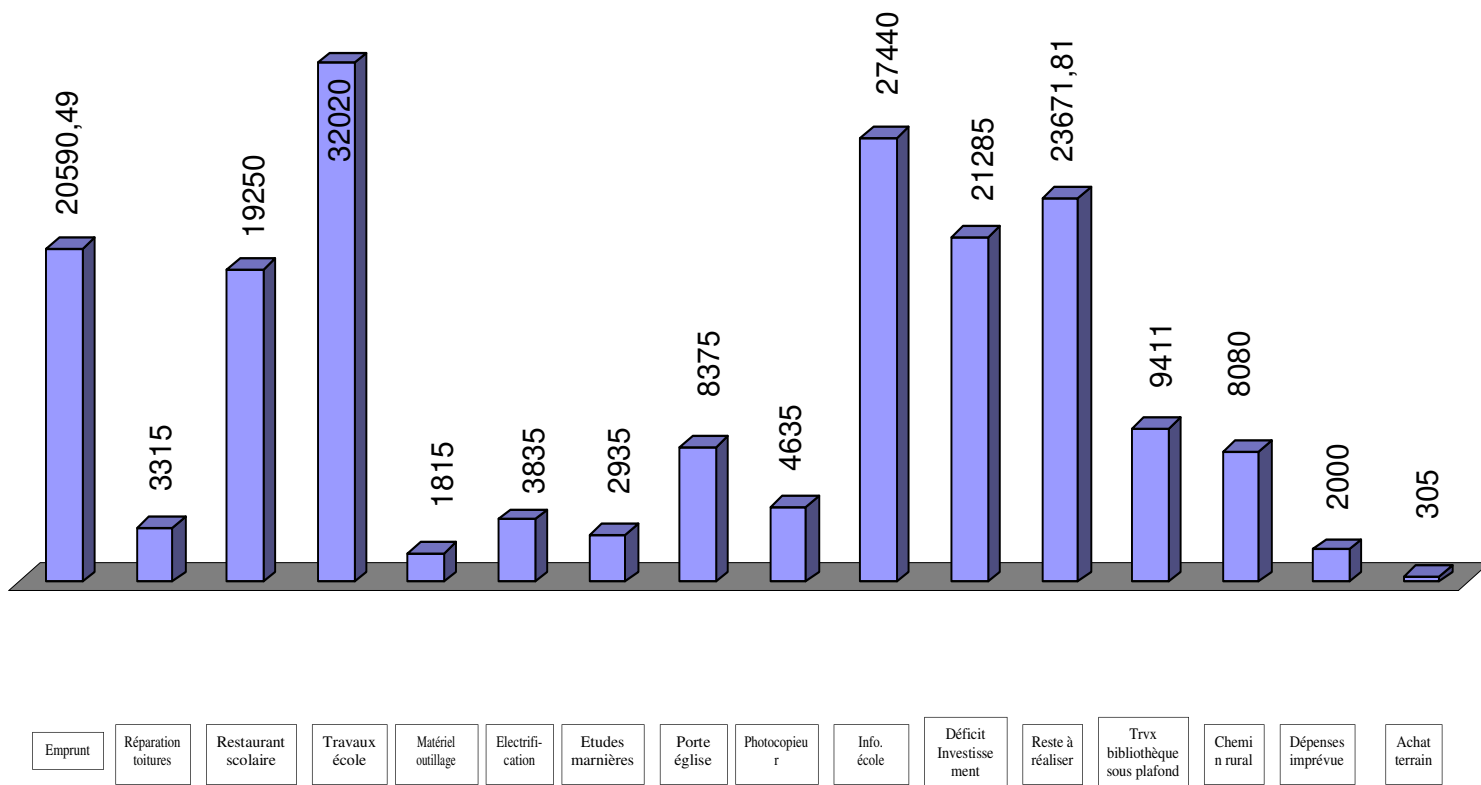
2002



Les recettes et dépenses d'investissement prennent en compte les travaux de 2001 et ceux des années antérieures non réalisés ou non terminés au 1er janvier 2001 (ex : nom des rues, cantine scolaire, toitures, ...)

Dépenses d'investissement : 188 963.30 Euros

(après décisions modificatives)





LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU FIL DU TEMPS

L'HISTORIQUE

En 1994 cinq communes créaient la "Communauté de Communes du Plateau de Martainville. Elle se composait de AUZOUVILLE SUR RY, BOIS D' ENNEBOURG, BOIS L'EVÊQUE, GRAINVILLE SUR RY ET MARTAINVILLE-EPREVILLE.

Avec la volonté très nette de conserver notre caractère rural, dans un même esprit solidaire cette communauté avait pour compétences: le développement économique, l'aménagement de l'espace, la voirie et les actions culturelles en partenariat avec les associations.

Un bilan positif a pu être dégagé, ce qui a permis l'ouverture vers nos communes voisines désireuses de nous rejoindre.

Ainsi, aujourd'hui, les communes de ELBEUF SUR ANDELLE, FRESNE LE PLAN, LA VIEUX RUE, MESNIL-RAOUL, PRÉAUX, RY, SAINT DENIS LE THIBOULT, SERVAVILLE SALMONVILLE, ont adhérees portant la population de cette communauté à 8000 habitants, accroissant ainsi les possibilités d'économie d'échelle et renforçant notre identification dans le cadre de l'aménagement durable du territoire.

LE FONCTIONNEMENT

Un Bureau Communautaire constitué des Maires de chaque commune membre se réunit environ une fois par mois afin de régler les affaires courantes et élaborer les projets.

Le Conseil Communautaire est composé des membres titulaires et suppléants, il se réunit régulièrement afin de délibérer sur les propositions du bureau communautaire.

LES COMPÉTENCES

Les compétences obligatoires

1) ACTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Etude, réalisation et gestion de la zone d'activités communautaire de MARTAINVILLE – EPREVILLE.
- Toute création de zone nouvelle ou extension de zone d'activités existante d'intérêt communautaire.
- Participation au fonctionnement de l'office de tourisme de Ry.
- Participation au développement de la politique touristique.

2) AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Etudes et réflexions relatives à l'aménagement du territoire.
- Participation à la démarche " Pays" entre Seine et Bray.
- Participation au programme de développement local.
- Promotion de l'identité du territoire.
- Entretien et aménagement des chemins de randonnées.
- Curage de mare présentant un intérêt public.

Les compétences optionnelles

3) ENVIRONNEMENT

- Collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Transfert, transport et traitement des déchets ménagers.
- Création, aménagement et exploitation d'une déchetterie.
- Organisation de collecte sélective de déchets.
- Information des usagers.
- Etudes et réflexions sur l'assainissement non collectif.

4) VOIRIE

- Création, aménagement et entretien de la voirie communale (les modalités d'exercice de cette compétence sont déterminées dans une chartre d'intervention par le conseil communautaire et par les conseils municipaux des communes membres) .

5) ACTIONS CULTURELLES EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.-

- Etude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs.
- Participation à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire.
- Participation aux centres de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire.

Les compétences complémentaires

6) TRANSPORTS EN COMMUN

- Etude sur les besoins de la population en matière de transports en commun.

7) ACTIONS SOCIALES

- Etude relative aux besoins des personnes âgées en terme de structures d'accueil et de services à domicile.
- Etude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance et la jeunesse présentant un caractère intercommunal.

8) ACTIONS DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

- Expertise et conseil juridique auprès des Maires des communes membres sur des questions ou des dossiers engageant leur responsabilité.
- Développement de nouveaux moyens de communication (réseaux haut débit téléphonique et audiovisuel, projet intranet et site internet communautaire)

L'élargissement des compétences devrait permettre d'améliorer la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat due notamment à une meilleure intégration fiscale.

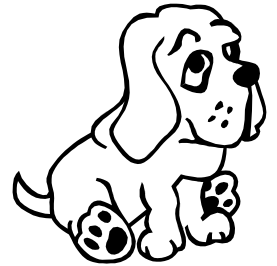
Dans les futures perspectives, le conseil communautaire se penchera sur la mise en place éventuelle de la taxe professionnelle unique.

LE BRUIT

Petit rappel !



Les bruits de voisinage



On entend par bruit de voisinage :

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par **les comportements désinvoltes** de personnes. Ces nuisances sonores sont soit directement produites par la personne elle-même soit par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux :

- les cris d'animaux, principalement des chiens mais également des volailles...
- les travaux de bricolage, le jardinage
- etc ...

Cette liste est indicative et non exhaustive.

Si ces bruits sont gênants parce qu'ils durent longtemps, parce qu'ils sont très forts ou parce qu'ils se répètent fréquemment, ils constituent **une infraction**.

Suivant l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2000, il est dit :

Article 1.

Tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Article 6.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 7.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc... , ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Nous qui avons la chance de vivre à la campagne dans un village sympathique, pensons à nos voisins lorsque nous voulons bricoler, évitons de les gêner inutilement.

Faisons en sorte que chacun vive en bonne entente, sans nuisances dans la convivialité .





CENTRE DE LOISIRS LES GALOPINS



Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et tient à remercier la communauté de communes, et tout particulièrement la commune d'Auzouville sur Ry, pour avoir permis, pour la quatrième année consécutive, aux nombreux galopins de passer d'agréables moments au centre aéré. Avec 45 enfants en moyenne chaque semaine, le centre a en effet remporté une fois de plus un vif succès, avec au programme, activités manuelles, théâtre, sketches, activités sportives et une sortie par semaine (au Parc de la Villette, au Zoo du Cerza, au Parc Saint-Paul).

Nous espérons pouvoir faire encore mieux l'année prochaine et restons toute l'année à votre écoute pour toute suggestion concernant les activités ou le fonctionnement du centre.

Merci encore à tous pour la confiance que vous nous avez témoignée et l'aide que vous nous avez apportée.

Soyez nombreux au rendez-vous des Galopins en Juillet prochain !!



Le CLSH Les Galopins, pour que chaque enfant puisse passer de bonnes vacances.

Projet 2003 :

Nous envisageons de faire un mini-camp avec les 10/14 ans la semaine précédant l'ouverture du centre, dans un centre équestre (ou autre) mais nous avons besoin de connaître votre opinion et le nombre de Jeunes susceptible d'y participer avant de poursuivre dans cette voie. Merci de nous contacter.

Ouverture du centre en 2003 : du 15 Juillet au 1^{er} Août (à confirmer)

Inscriptions à partir d'Avril/Mai

L'équipe de bénévoles :

Céline RIVIERE (02.35.23.21.60)

Emmanuelle LEFEBVRE (02.35.23.44.27)

Isabelle LATOUR (02.35.23.42.78)

Valérie MABIRE (02.35.23.59.28)



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3000 livres sont à votre disposition et sont empruntables pour une durée de 3 semaines, ceci pour une gratuité totale.

Outre l'économie réalisée sur le budget " livres " que permet une inscription à la bibliothèque, encourager les familles dans une démarche culturelle demeure la principale mission de ce service public. Nous nous permettons à cette occasion de citer Antonio Gramsci :

“ Il faut cesser de concevoir la culture comme un savoir encyclopédique... La culture est organisation, discipline du véritable moi intérieur, elle est prise de possession de sa propre personnalité, elle est conquête d'une conscience supérieure grâce à laquelle chacun réussit à comprendre sa propre valeur historique, sa propre fonction dans sa vie, ses propres droits et devoirs ”.

Toute l'équipe, constituée de 10 personnes bénévoles et d'une responsable, se mobilise toute l'année pour être au fait de l'actualité littéraire, pour créer un lieu d'échange et de convivialité en réservant à chacun d'entre vous le meilleur accueil.

Tous les enfants scolarisés dans le cadre du SIVOS connaissent la bibliothèque grâce aux accueils de classe, et la majorité d'entre eux émettent souvent le désir d'y être inscrits.

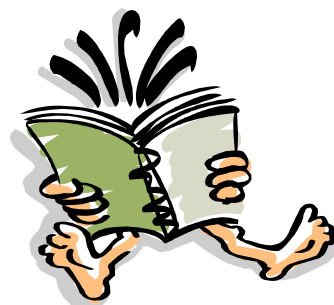
Rappelons que, chanter, raconter ou lire des histoires aux enfants dès leur plus jeune âge contribuent à la construction des premiers fonctionnements psychiques.

Le temps de la culture est un moment privilégié pour le partage et la communication entre l'enfant et l'adulte.

Vous inscrire à la bibliothèque est une chance supplémentaire de vous construire une identité culturelle.

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 17 h à 18 h
- Mercredi de 14 h à 16 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h



SYGOM ET DECHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi :	8h - 12h	&	13h - 17h
Mardi :	8h - 12h		
Mercredi :	8h - 12h		
Jeudi :	8h - 12h		
Vendredi :	8h - 12h	&	13h - 17h
Samedi	8h - 12h	&	13h - 17h

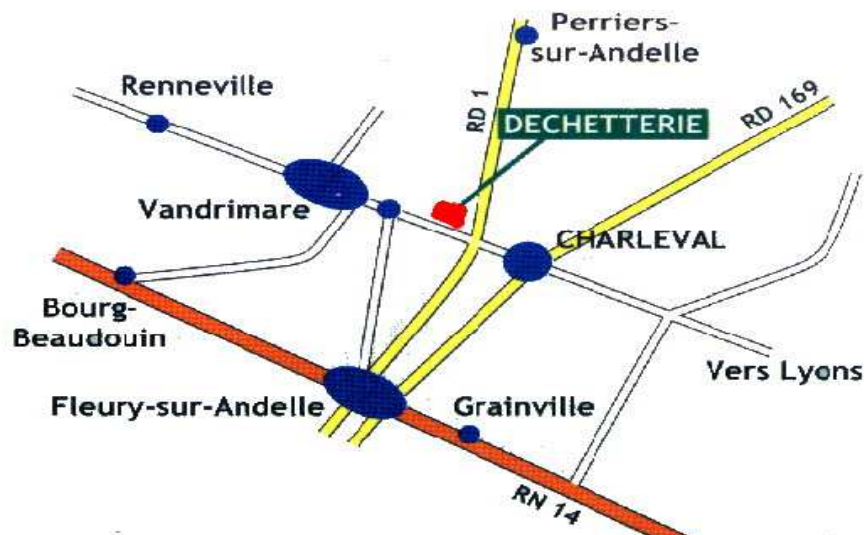
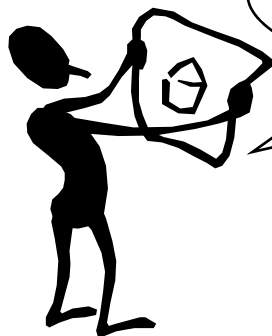
L' accès à la déchetterie intercommunale est gratuit pour tous les habitants d' Auzouville , il suffit de se procurer une carte auprès de la mairie .

Les sacs verts et bleus pour le tri sélectif sont disponibles **gratuitement** à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture .

Comment s'y rendre ?

Descendre à Perriers / Andelle. Prendre direction Fleury / Andelle , au carrefour de Charleval , tourner à droite en direction de Vandrimare, à 150 mètres vous trouvez la DECHETTERIE .

Alors un peu de civisme, ne les gaspillez pas et ne les dispersez pas !



COMMUNE D'AUZOUVILLE SUR RY

DÉCHETS VERTS

ANNEE 2003

Dates d'ouverture de l'ex-décharge du THIL
Pour dépôt de terre et de végétaux uniquement le samedi aux
dates suivantes :

SAMEDI	11 Janvier	de 9 H à 11 H 45
SAMEDI	08 Février	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	08 - 22 Mars	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	12 - 26 Avril	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	10 - 24 Mai	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	07 - 14 - 21 – 28 Juin	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	05 - 19 Juillet	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	02 - 16 – 30 Août	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	13 - 27 Septembre	de 9 H à 11 H 45
SAMEDIS	11 - 25 Octobre	de 9 H à 11 H 45
SAMEDI	15 Novembre	de 9 H à 11 H 45
SAMEDI	13 Décembre	de 9 H à 11 H 45

Conditions de dépôt

Voiture ou petite remorque	1 €
Camionnette de moins de 3 T 5	3 €
Camion de plus de 3 T 5	15 €



Texte rédigé
pour le concours organisé par
la bibliothèque d'Auzouville
d'avril à juin 1997

UNE HISTOIRE DE MON VILLAGE



« Quand les poules ... »

Par Line SIMON

Ma grand-mère avait de bien curieuses méthodes à son époque....

Cette histoire, j'aimerais vous la faire partager bien que ce soit une triste et drôle d'histoire à la fois.

Mais il fallait voir ma grand-mère la raconter !

A chaque fois, elle riait aux larmes, pas encore revenue de ce coup-là. Et ceux qui l'ont connue, l'imagineront tout à fait. Elle revivra ainsi pour quelques instants.

Dans sa basse-cour, une poule décida de couvrir. Qu'à c'la n'tienne! On lui céda.

Tout allait pour le mieux quand subitement notre fameuse capricieuse, comme le sont généralement les volatiles, ne voulut plus de sa couvée et décida de prendre des vacances.

Pas d' ça Lisette !

Ma grand-mère employa la méthode forte et comme elle l'avait déjà vu faire, fit tournoyer sa poule plusieurs fois dans les airs afin de lui remettre les idées en place. Puis elle l'installa à nouveau sur son nid.

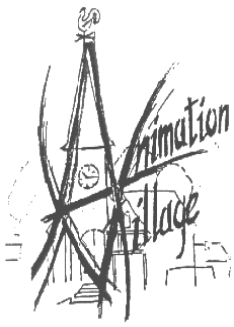
La poule complètement étourdie n'en demanda pas plus et resta là d'où elle n'aurait jamais dû s'en aller.

Le lendemain, ma grand-mère alla prendre des nouvelles de sa poule qu'elle ne reconnut pas. Sa poule avait attrapé « la grosse tête ».

En effet, son cerveau avait doublé de volume.

D'abord surprise, ma grand-mère chercha à comprendre la raison de cet œdème subit et se rendit compte qu'en faisant tourner l'animal dans les airs, sa tête tapait sur une marche de pierre... ce qui expliqua la chose inhabituelle : une poule avec une grosse tête !

La poule survécut, eut ses poussins, les éleva, puis mourut



ANIMATION VILLAGE

L'équipe d'Animation Village vous souhaite pour l'année 2003
une bonne année
et
une bonne santé pour vous et pour vos proches.

L'équipe d'Animation Village a, cette année encore, organisé plusieurs animations. Nous tenons à remercier tous les membres qui ont participé et nous les encourageons à continuer. Plus nous serons nombreux, plus l'organisation sera facile et moins prenante pour chacun.

Néanmoins il nous est apparu que quelques activités semblaient ne plus satisfaire à un certain nombre de personnes à en juger le manque de participation aux manifestations.

Suite aux réponses obtenues lors de notre sondage, plusieurs idées nous ont fait réfléchir.

C'est pourquoi l'équipe d'Animation Village a voulu revoir son calendrier pour l'année 2003, et modifier quelques animations dont vous trouverez le calendrier à la fin de ce bulletin communal.

Nous sommes toujours prêts à accueillir les personnes qui voudraient participer aux animations du village . Déjà un nouvel habitant est venu rejoindre notre équipe.

Nous tenons à remercier la municipalité pour la subvention qui nous est versée chaque année et qui nous permet d'agir avec plus de facilité. Merci également pour la gratuité de la salle polyvalente lors de nos manifestations. Nous sommes conscients que cela n'est pas un droit mais une faveur à laquelle nous sommes très sensibles. Nous terminerons en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne année 2003, et que nos soirées retrouvent une bonne participation.

Pour l'équipe d'Animation Village.

Christian LEPRETRE.



Noël 2002



EXPOSITION DE PEINTURE

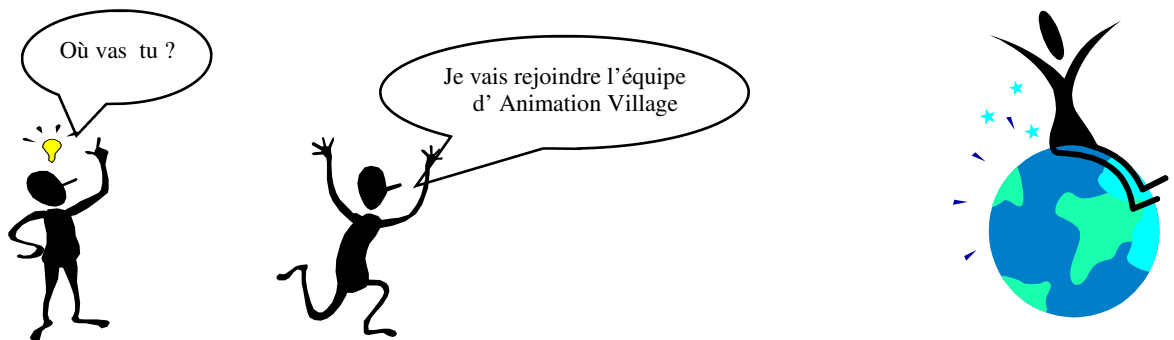
20 ième Exposition !

C'est avec plaisir que l'équipe d'Animation Village a organisé cette année son 20^{ème} salon de peinture durant une semaine, avec 14 peintres dont Monsieur DEHAIS notre invité d'honneur.

Salon de qualité de part sa diversité de styles, apprécié par de nombreux visiteurs.

Au cours de cette exposition 13 tableaux ont été vendus.

Nous tenons à remercier toutes les associations qui ont bien voulu déplacer leurs activités, ainsi que Monsieur DENOYELLE J.Pierre pour l'organisation et tous les bénévoles pour les permanences durant la semaine .





ASSOCIATION DU FOUR À PAIN (COMMUNAL)

Le 2 novembre 2002, nous avons invité les Administrés et le Conseil Municipal à venir visiter le four communal, et goûter le pain autour du verre de l'amitié.

Nous avons été pleinement satisfaits de votre participation.

Nous rappelons encore une fois que la cuisson du pain au four n'aura lieu qu'à l'occasion d'animations dans notre village. Notre but n'est surtout pas de concurrencer nos commerçants, bien au contraire, nous souhaiterions plutôt leur participation, notre but n'est absolument pas commercial, c'est seulement le plaisir de rappeler la tradition d'antan.

Nous sommes sur le circuit touristique de Mme Bovary, et nous pensons qu'Auzouville peut ainsi mieux se faire connaître.

L'inauguration du Four à Pain sera décidée par la municipalité, certainement courant mars 2003 .

Justement, à propos des festivités, vous pouvez retenir la date du 18 mai 2003, nous organisons avec la collaboration du Syndicat d'Initiative des trois vallées à Ry : « La Fête du Goût ».

Autre sujet :

En accord avec la Municipalité et la directrice de l'école, nous recherchons des briques, afin de faire un chemin à côté du four à pain, pour les enfants du groupe scolaire. Nous recherchons également du bois pour chauffer le four lors d'une cuisson de pains.

L'équipe bénévole du Four à Pain.



Club des BONS-AMIS

d'AUZOUVILLE / RY

Résumé des activités 2002 :

- Le 14 Février :** Assemblée générale du Club .
Le 23 Mars : Spectacle de la Solidarité (à Mesnil Raoul)
Le 27 Avril : Thé Dansant à Auzouville .
Le 18 Juin : Excursion à Maison Lafitte & Conflans St Honorine .
Le 11 Juillet : Visite du Jardin Plume au Thil .
Le 17 Juillet : Visite du Jardin d'Angélique à Montmain , et pique – nique à la Maison Forestière de Touffreville .

Les Jeudis de rencontre : Confection de fleurs , mise en sachet des confettis et réalisation d'un Char humoristique pour le défilé du 15 Août .

- Le 17 Novembre :** Vente exposition et Spectacle .
Le 23 Novembre : Repas Annuel du Club .
Le 7 Décembre : Participation au Téléthon

Rencontres bi-mensuelles le Jeudi après – midi .

Les vendredis matin répétition des chants de la Chorale .

Nous remercions chaleureusement les Aînés , les Acteurs locaux inter-génération et tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ces activités .

Merci également à la Municipalité pour le versement d'une subvention de fonctionnement , et la mise à disposition de la salle polyvalente .

En 2003 , nous souhaitons accueillir tous les nouveaux Retraités et pré-Retraités (le montant de la cotisation sera de 12 €)

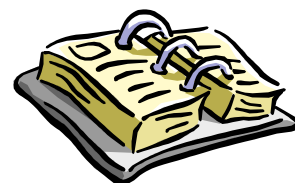
Président	Raymond ROYER
Vice-Présidente	Rolande LARCHER
Vice-Présidente	Yvette COUTARD
Secrétaire	André LUNETEAU
Secrétaire-Adjoint	Henri HONNET
Trésorier	Norbert SIMON
Trésorier-Adjoint	Paul COUSIN

Première dates à retenir

Jeudi 9 Janvier à 14 heures (Salle polyvalente) : Galette des Rois

Jeudi 20 Février à 14 heures (Salle polyvalente) : Assemblée générale annuelle

Dimanche 6 Avril à 15 heures (Salle polyvalente) : Thé-Dansant , orchestre Viviane et Thierry .





INTER CLUB DES AÎNES RURAUX

PROGRAMME des MANIFESTATIONS 2003

Le Lundi 6 Janvier 2003 à 14 h.: Assemblée Générale (à St Denis le Thibault

Le Mercredi 19 Février 2003 à 14 h.: LOTO à Martainville

Jeudi 15 Mai 2003 à 14 h.: PETANQUE à Martainville

Le Jeudi 12 Juin 2003 à 9 h.: Journée de la FORME à Servaville

Le Mardi 24 Juin 2003 à 14h30: DICTEE à Bois l'Evêque ou B. d'Ennebourg

Du 25 Août 2003 au 1 septembre: Voyage au Puy du Fou & Cholet

Le Mardi 28 Octobre 2003 à 9 h.: Journée des Retraités à BOOS

Les photos de cette page illustrent les activités du Club des Bons – Amis



Le défilé du 15 Août



Le Théâtre

Association Des Neiges



Les élèves du CM2 d'Auzouville sur Ry, ne parlent que de ça !

L'heure est aux préparatifs pour passer un bon moment en classe de neige.

Cette année, 28 élèves partiront, direction Valloire en Savoie dans un chalet qui les accueillera du 21 janvier au 06 février 2003.

Après le trajet principalement en train, place à la découverte des lieux : le chalet avec les chambres à plusieurs, la maîtresse qui n'est pas loin, le courrier qu'on écrit et qu'on attend, sans oublier le principal, la Neige !

Un vrai "chalet story" avec le ski, les visites, les jeux, les veillées et la classe.

Pour tous la classe de neige restera un souvenir inoubliable, un vrai tremplin pour grandir.

Pour les parents elle aura été l'occasion de se rencontrer, de se mobiliser ensemble afin que d'année en année, cette même chance soit offerte à tous.

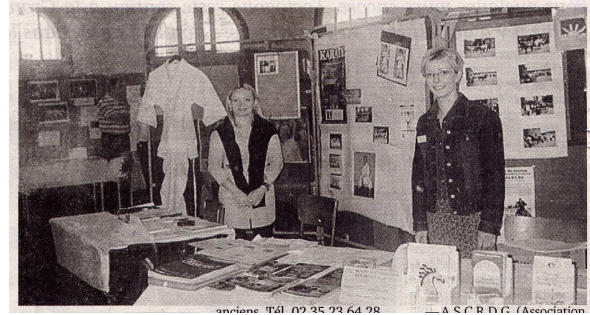


Présidente
Vice-présidente

Trésorière
Trésorière Adjointe
Secrétaire
Secrétaire Adjointe

Christine PANCHOUT
Béatrice CAUCHY
Marise PELLIEU
Régine CHARPENTIER
Nora RICHARD
Karine PASCHINI
Isabelle KASZCZYC

SYNDICAT D'INITIATIVE



Téléthon 2002

Forum des Associations

2002 riche en événements pour le Syndicat d'Initiative des Trois Vallées

Que de changements cette année pour le SI!

Le 31 janvier 2002, Mme Lamouret a été élue présidente du SI.
Sous son impulsion :

- ♦ un agent de développement touristique a été recruté en la personne de Caroline Heudron le 1er juillet 2002.
- ♦ le matériel informatique a été acheté, ce qui nous a permis d'accéder à Internet et d'obtenir une adresse e-mail : **sitroisvallees@wanadoo.fr**
- ♦ le passage en Office de Tourisme va être demandé, le SI répondant à tous les critères pour passer en OT.

Une de nos principales missions étant d'animer le territoire et de développer des actions de promotion touristiques, voici le programme non exhaustif de nos manifestations 2003 :

- Randonnées pédestres 1 fois par mois à partir de Pâques
- Expositions de peintures au SI de Pâques à fin octobre
- Rallye auto dimanche 27 avril
- Randonnée vélo le dimanche 4 Mai avec l'OT de Clères
- Festival des saveurs à Auzouville sur Ry avec l'Association du four à pain le dimanche 18 Mai
- Exposition de peintres de l'association " les peintres libres " du 26 Août au 8 septembre dans les châteaux des 3 Vallées



Maison de L'abreuvoir
76116 Ry
Fax 02 35 23 31 43





**En espérant que
2003
soit une bonne
année !**

Cette fois encore, je commencerai par vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année en mon nom et celui de l'A.S.A.R.

L'année écoulée n'a pas vu se concrétiser les projets annoncés. Il est en effet très difficile d'insérer, dans un calendrier sportif déjà très chargé, de nouvelles épreuves.

Mais pour 2003, nous nous efforcerons de mener à bien la mise en place, en partenariat avec le club cycliste de MONTMAIN, d'une Cyclosportive sans compétition doublée d'une sortie vélo familiale. Cette manifestation pourrait se dérouler au printemps.

Nos sections actuelles sont toujours aussi actives :

- le tennis de compétition en partenariat avec Servaville,
- le tennis-loisirs qui permet, pour une cotisation modique, de pouvoir pratiquer ce sport durant les 5 mois de mai à septembre (cette formule pourrait être étendue à l'année),
- le yoga (les lundis et mercredis de 18 à 19 h 30)
- et le jogging du dimanche matin.

Malheureusement, nous déplorons les disparitions de la gymnastique (faute de combattantes) , et de l'activité ping-pong (faute d'encadrement) mais compensées par **la création d'un cours de danse de salon tous niveaux**, le lundi de 20 à 21 heures à la salle polyvalente.

En espérant vous voir nombreux participer ou même aider à l'organisation de nos manifestations, nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette année 2003.

Le Président.

Patrick DAMY



Retour à la tradition cette année, l'ASAR - avec le concours d'Animation Village et de la municipalité – a organisé le 7 décembre une animation en faveur du Téléthon.

Le lavage de voitures, assuré malgré le froid par des jeunes et des moins jeunes a bien fonctionné. Petite affluence par contre l'après-midi. Heureusement, la fidélité de nos anciens a permis d'assurer une petite animation à la salle polyvalente. Coté déception, les baptêmes de motos ont attiré 4 personnes et enfin le tournoi de ping-pong a été annulé faute de participants.

Malgré ce désintéressement quasi général, c'est une somme de 300 euros qui a été versé à l'AFM.

Je tiens à remercier tout de même celles et ceux qui ont aidé au bon déroulement de cette animation, qui ont fait des gâteaux ainsi que les très rares participants aux différentes actions menées durant cette journée.

Le Président de l'ASAR.

Patrick DAMY

A F M

TELETHON

6 et 7 Décembre



NOS JOIES ET NOS PEINES

MARIAGE:

David OURSEL et Magalie MALANDAIN, le 20 juillet 2002
Laurent BOUCE et Anne-Marie ROYER, le 24 Août 2002
Romuald BOUCHER et Carole CARPENTIER, le 24 Août 2002



NAISSANCES :

DURIN Maëlle	14 février 2002
PETIT Alison	01 avril 2002
BULARD Tom	26 juin 2002
LEFEBVRE Nathan	02 octobre 2002
MOTTE Sarah	21 février 2002
TETELIN Julien	18 novembre 2002
LEBORGNE Jeanne	18 novembre 2002

La loi ne nous autorise à publier que les naissances des enfants de parents mariés.

Si vous n'êtes pas dans ce cas (union libre, PACS ...), et que vous désirez néanmoins faire partager votre joie à l' occasion de la naissance de votre enfant, nous le ferons avec plaisir à condition que vous en fassiez la demande en mairie.

Attention, il nous faudra une demande écrite signée des deux parents.



DECES :

BETON Gustave 26 octobre 2002

Cette année 2002 a vu la disparition de
Monsieur Gustave Béton.

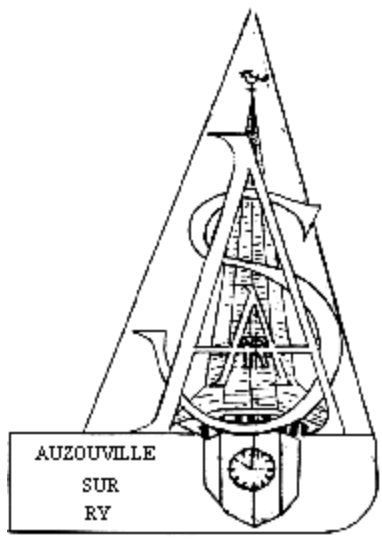
La municipalité d'Auzouville souhaite rendre hommage à ce personnage marquant de notre commune qui y fut Maire dans les années 50 et à qui on doit, entre autre, la construction de l'école actuelle et celle du monument aux morts.

Les habitants d'Auzouville se souviendront de lui encore longtemps.



2003

Club des bons amis.



CALENDRIER DES ANIMATIONS

4 Janvier	Galette, Pot de l'amitié et voeux du maire	
4 Mars	Défilé des enfants	(Animation Village)
8 Mars	Inauguration du Four à pain	(la Municipalité)
29 Mars	Choucroute ou couscous	(Animation Village)
6 Avril	Thé dansant	(Club des bons amis)
26 Avril	Repas du CCAS	(CCAS)
8 Mai	Commémoration de la libération	(Animation Village)
18 Mai	Animation au Four à Pain	(Association Le Four à Pain)
24 Mai	Fêtes des mères	(Animation Village, la Municipalité)
21 Juin	Fête de la musique	(Animation Village)
12 Juillet	Grill party	(Animation Village)
14 Juillet	Fête des Associations	(toutes les associations)
15 Août	Fête patronale	(les associations, la Municipalité + Bénévoles)
17 Août	Foire à tout	(Animation Village + Bénévoles)
Septembre	Tournoi Tennis	(A.S.A.R)
27 Septembre	Loto	(Animation Village)
4 et 5 Octobre	Exposition de peinture	(Animation Village)
11 Novembre	Armistice	(Anciens combattants et la Municipalité)
16 Novembre	Spectacle du Club des Bons Amis	(Club des bons amis + Bénévoles)
22 Novembre	Repas des aînés	(Club des bons amis)
5 & 6 Décembre	Téléthon	(A.S.A.R + Bénévoles)
13 Décembre	Noël des enfants	(Animation Village, la Municipalité + Bénévoles)